



Extrait du Association CAPUCINE

<http://www.capucine.org/article/volontaire-au-don-de-moelle>

Volontaire au don de moelle osseuse

Date de mise en ligne : vendredi 19 décembre 2014

Copyright © Association CAPUCINE - Tous droits réservés

En France, chaque année, environ 2000 malades ont besoin d'une greffe de moelle osseuse.

Pour renforcer leurs chances de guérison, il est essentiel de disposer d'un fichier important de donneurs de moelle osseuse, jeunes et d'origines diverses.

Au 31 décembre 2014, 235 486 personnes se sont engagées à donner et sont inscrites sur le registre national France Greffe de Moelle. (65% de femmes, avec une moyenne d'âge de 40,5 ans et 35% d'hommes avec une moyenne d'âge de 43,8 ans).

Cela est très insuffisant au regard des besoins : seuls moins de 20% des patients français sont greffés avec des donneurs français. Pour les 80% restants, la France fait appel aux 74 registres rassemblant dans le monde entier plus de 24 millions de donneurs volontaires potentiels.

L'inscription au registre national France Greffe de Moelle est une démarche vitale pour les malades en attente de greffe !

Les personnes inscrites sur le registre France Greffe de Moelle s'engagent dans un acte gratuit, volontaire et anonyme.

Qui peut s'inscrire sur le registre national France Greffe de Moelle ?

Toute personne

- en parfaite santé ;
- âgée de plus de 18 ans et moins de 51 ans lors de l'inscription (même si l'on peut ensuite donner jusqu'à 61 ans révolu) ;
- acceptant de se soumettre à un entretien médical et à un prélèvement sanguin ou salivaire pour le typage tissulaire.

Comment s'inscrire ?

- Le plus simple est de prendre directement rendez-vous par téléphone auprès [du centre d'accueil \(centre donneur\) le plus proche de son lieu d'habitation](#).
- Il est également possible :
 - de s'inscrire en ligne sur le site de l'Agence de la Biomédecine : www.dondemoelleosseuse.fr. Les demandes sont automatiquement transmises aux centres d'accueil référents régionaux.
 - d'adresser ou faxer les [demandes d'inscription](#) aux [centres d'accueil](#) .
- Vous pouvez aussi nous [contacter](#)

Le parcours d'inscription en images

UN PARCOURS QUI PEUT SAUVER UNE VIE



© Agence de la biomédecine - illustrations : EFS IDF - E. Da Silva Rosa

Comment se passe le prélèvement de moelle osseuse ?

Les donneurs inscrits sur le registre ne seront sollicités pour un don de moelle osseuse qu'en cas de compatibilité tissulaire (HLA) avec un malade ayant besoin d'une greffe.

Le centre donneur vous appelle pour vérifier votre aptitude au don et organiser avec vous les modalités du prélèvement.

Pour assurer la sécurité du donneur et du malade, des examens cliniques et biologiques complémentaires sont pratiqués.

Le prélèvement de moelle osseuse se planifie entre 1 et 3 mois à l'avance.

Il existe 2 modes de prélèvement des cellules de la moelle osseuse :

- le prélèvement dans le sang par aphérèse
- le prélèvement dans les os postérieurs du bassin (os iliaque)

En s'inscrivant, chaque volontaire au don donne son accord pour ces deux types de prélèvements car c'est le médecin greffeur qui décide du mode de prélèvement le plus approprié pour le malade.

1. Prélèvement par aphérèse à partir du sang périphérique

C'est la technique de prélèvement la plus utilisée (environ 70% des cas).

Le prélèvement par aphérèse, appelé cytophérèse, permet de ne recueillir que les cellules souches hématopoïétiques en grande quantité.

Le donneur reçoit un traitement par voie sous cutanée pendant les 4 jours précédant le prélèvement pour stimuler la moelle osseuse afin que les cellules souches hématopoïétiques se multiplient et migrent dans le sang.

Ce prélèvement, sans anesthésie, se fait de la même façon qu'un don de plaquettes. Le sang prélevé dans une veine d'un bras passe dans un appareil automate d'aphérèse qui va ne retenir que les cellules souches et réinjecter au donneur les autres composants du sang.

La cytophérèse dure environ trois heures. Le donneur retourne à son domicile à la fin du prélèvement.

Parfois, un 2ème prélèvement est demandé le lendemain si la quantité de cellules récoltées n'est pas suffisante au regard du poids du receveur.

2. Prélèvement par ponction dans les os postérieurs du bassin

Le prélèvement de moelle osseuse permet d'obtenir à la fois des cellules souches hématopoïétiques et leur milieu environnant.

Cet acte simple nécessite 24 à 48 h d'hospitalisation mais est de plus en plus pratiqué en ambulatoire. Il se déroule en bloc opératoire et pour le confort du malade, sous anesthésie générale de courte durée.

Une petite quantité de moelle osseuse (calculée en fonction du poids du donneur- 20ml/kg- et de celui du malade,) est prélevée par plusieurs ponctions dans l'os iliaque (bassin). Elle est ensuite filtrée.

La moelle osseuse se reconstitue très vite après le prélèvement.

Modalités pratiques

La législation prévoit la prise en charge des frais liés au prélèvement : frais d'examens et de traitements prescrits, frais d'hospitalisation, de transport, d'hébergement et dans certains cas indemnisation de la perte de rémunération subie par le donneur. Elle permet également si besoin l'autorisation d'un arrêt de travail.